

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1884, le Conseil Municipal de GUITALENS-L'ALBAREDE a été convoqué à se réunir dans la salle de la Mairie, le 13 décembre 2019 à 20 h 30.

- Offre d'achat - Ancienne école de Guitalens
- PLUi – Débat sur le PADD
- Devis réfection de la façade de la salle des associations
- Devis réfection de la place Eugène Azéma
- Questions diverses

SEANCE DU 13 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le treize décembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

Présents : Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, BARTHES Christiane

Absents/Excusés : Jean-David BERTHON, Mathieu LALIEVE, Cyril PRADIES, Audrey TOURNIER-BRUYERE procuration à Raymond GARDELLE, Patricia HERAILH, Brigitte FRANCOIS-THIERRY, Marianne ECKOUT, Ludovic ANDRIEU procuration à Alain BENAZECH, CAMPS Céline procuration à BARTHES Christiane.

Secrétaire : BARTHES Christiane

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 10 décembre 2019, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 13 décembre à 20 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour (demandes faites après l'élaboration de ce dernier), à savoir : offre de paiement PAYFIP et augmentation du temps de travail de Mme VACARESSE Chantal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord pour ajouter ces deux points à l'ordre du jour, qui seront délibérés en fin de séance.

Offre d'achat de l'ancienne école de Guitalens

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 8 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente de l'ancienne école de Guitalens.

Plusieurs visites ont eu lieu, et une offre d'achat a été rédigée le 20.11.2019, par M. DUPONT de la TEULADE représentant la SCI le 5D, demeurant En Brugassou 81700 St Sernin, au prix de 85 000 €. Une contre offre a été faite par le Conseil Municipal à 86 000 € et celle-ci a été validée.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte donc la vente à M. DUPONT de la TEULADE représentant la SCI le 5D au prix de 86 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

PLUi – Débat sur le PADD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le PADD tel que débattu et accepté par le Conseil de Communauté.

Aucune remarque particulière n'a été formulée.

Travaux de réfection de la façade de la salle des associations

Monsieur le Maire explique que la façade arrière du bâtiment accueillant la salle des associations ainsi que les logements locatifs de la commune est fortement délabrée.

Dans le cadre des travaux de la salle des fêtes et vu le vis-à-vis de ce bâtiment, il serait donc judicieux de procéder à sa réfection.

Monsieur le Maire expose les devis réalisés. Les prix étant identiques, il propose de confier cette tâche à la société Llastari, titulaire du marché gros œuvre de la salle des fêtes, ce qui permettra une intervention simultanée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la réalisation de ces travaux par la société Llastari
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Travaux de réfection de la Place Eugène Azéma

Monsieur le Maire rappelle que, malgré le retard pris, les travaux de la salle des fêtes débuteront en janvier 2020.

Dans la continuité de ce projet, il est proposé la réfection de la place Eugène Azéma (revêtement et plantations d'arbres).

Plusieurs devis ont été réalisés, un dernier est en cours.

Plusieurs options sont envisagées.

Monsieur le Maire propose donc dans un premier temps de valider le principe d'engagement de ces travaux. Dès réception du dernier devis, le Conseil Municipal se prononcera sur le type de travaux et le choix de l'entreprise.

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur la réalisation de ces travaux et la poursuite des études.

Mise en place de la PAYFIP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont l'obligation (juillet 2020 pour la commune de Guitalens-l'Albarède) de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (service de paiement en ligne) fourni par la DGFIP.

Dans le cadre de la modernisation de services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau, l'assainissement, les services scolaires, etc. ..

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PayFIP, permet aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public (titres et rôles).

PayFIP permet également le paiement des factures des produits locaux émises par les régies (PayFIP Régie).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement relatifs au gestionnaire de paiement et seul le commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire incombe aux collectivités adhérentes. Le tarif en vigueur depuis le 22.08.2017 dans le secteur public local est de :

Pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération (0,50% pour les CB hors zone euro)

Pour les paiements de moins de 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Monsieur le Maire propose donc, aux membres du Conseil Municipal, d'approuver le principe du paiement en ligne des titres et recettes ou des factures régie via le dispositif PayFIP à compter du 1^{er} juillet 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PayFIP, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve le principe du paiement en ligne des titres et recettes ou des factures de régie via le dispositif PayFIP à compter du 1^{er} juillet 2020;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFIP et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- dit que les crédits nécessaires à la dépense (commissions bancaires) seront prévus au budget principal et aux budgets annexes concernés

Augmentation du nombre d'heures du contrat de travail de Mme VACARESSE Chantal.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier reçu de Mme VACARESSE Chantal, agent de la poste communale, sollicitant une hausse de son temps de travail.

Monsieur le Maire rappelle que la Poste participe aux frais liés à ce poste, et que l'enveloppe allouée nous permet d'augmenter le nombre d'heures. Il est donc proposé de réaliser un avenant au contrat de travail afin d'augmenter la quotité de travail de 4h (16h à 20h).

Concernant les modalités d'ouverture, une rencontre aura lieu avec l'agent afin de voir les horaires les plus opportuns pour une bonne qualité de service au public.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'augmentation du temps de travail de Mme VACARESSE Chantal de 4h à compter du 1^{er} février
- Accepte la rédaction d'un avenant au contrat de travail
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Question diverses :

- Travaux salle des fêtes : retard dû à des problèmes techniques de la charpente existante (poids trop important des isolants phoniques et thermiques), obligeant un recours à une charpente neuve. Début des travaux en janvier 2020.
- Remontage de l'ancienne charpente de la salle des fêtes au stade de foot (boulodrome couvert)
- Devis pour mise en place de bancs à l'ancienne maison de garde barrière (Départementale 112)
- Lecture de la lettre de Mme Aussaguès, Présidente des Aînés Ruraux
- Vœux 2020 : 3^{ème} vendredi de janvier
- Bulletin Municipal

Suivent les signatures.

GARDELLE Raymond	
BENAZECH Alain	
FRANCOIS THIERRY Brigitte	
ANDRIEU Ludovic	
BARTHES Christiane	
BASTIÉ Céline	
BERTHON Jean-David	
BRUYERE Audrey	
EECKOUT Marianne	
HERAILH Patricia	
LALIEVE Mathieu	
PRADIES Cyril	